

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.5.3

L'an deux mille vingt-trois et le 25 octobre à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : /

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES NEGRE ET BOURCIER ; MRS BAIADA ET BADOE.

Secrétaire : MME GAUCHET MARIE.

Date de la convocation : 19/10/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SIGNATURE ET MISE A JOUR DES CONVENTIONS D'UTILISATION DU STADE AVEC LE FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNE ET LAUZERTE XV**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association « Football Club Lauzertin » a fusionné avec l'association « Football Club Quercy Séoune ».

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette nouvelle association sportive en mettant gratuitement à sa disposition le stade et le Club House

Dans ce but, Monsieur le Maire propose de mettre à jour les conventions Tripartites et quadripartites en remplaçant le nom du Football Club Quercy Lauzertin par celui du Football Club Quercy Séoune.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour valider le changement de nom du club de foot sur les conventions de mise à dispositions du stade et du club house.

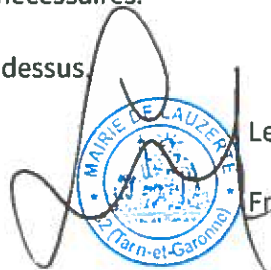
Monsieur le Maire signale également que le Club House et le stade sont occupés conjointement par le « Football Club Quercy Séoune » et par le Club de Rugby « Lauzerte XV ».

Pour ce faire Monsieur le Maire sollicite également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer les nouvelles conventions mises à jour ainsi que les renouvellements éventuels avec les deux Clubs Utilisateurs : « Le football Club Quercy Séoune » et « Lauzerte XV »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de mettre à jour les conventions Tripartite et quadripartite en remplaçant le nom du Football Club Quercy Lauzertin par celui du Football Club Quercy Séoune.
- **AUTORISE** : M. Le maire à signer les nouvelles conventions mises à jour ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec le **FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNE** et le Club de Rugby Lauzerte XV
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING